Image not found or type unknown

question pour une succession litigieuse

Par **micothe**, le **24/05/2009** à **10:25**

Bonjour,

mon père est décédé en janvier 2007 à l'age de 69 ans, nous sommes 4 enfants issu de son unique mariage (divorcé de ma mère en 1990, il avait une amie depuis 3 ans, qui après le décès, est allée sans nous prévenir, récupérer une partie des affaires de mon père chez lui, qu'elle a ensuite distribué à ses proches à elle (aucun lien de parenté), elle a ensuite gardé la voiture de mon père ainsi que le mobilhome, qu'il s'était acheté de son vivant, et qu'il avait posé sur un camping en Bretagne.
chez elle il se trouve toujours les papiers de mon père (livret militaire de famille, photo de mon père dans sa jeunesse, etc etc), elle ne veut pas nous rendre ses photos, et les papiers.

lors du décès nous ne sommes passés qu'au greffe du tribunal, la prise d'un notaire n'était pas nécessaire pour mon frère et ma sœur cadette.
de ce fait seul les comptes bancaires ont été partagés.

pour le mobilhomme elle ne souhaite pas que deux des filles de mon père puissent y aller quelques jours, en affirmant que son fils à elle est prioritaire.

je me dis que lorsqu'elle décédera, ses enfants vont vendre les biens de mon père et jeter ses affaires à la poubelle.

quel recours au bout de deux ans, pouvons nous avoir? pour entreprendre un recours tous les héritiers doivent-ils être consentants?

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés